

REPRISE GENERALE R.PRAET S.A.

E DU MOULIN, 5

457-TOURINNES ST LAMBERT

TELEPHONE : 010/65.77.02

FAX BUREAU : 010/65.89.26

TEL BUREAU : 010/65.91.78

GSM : 075/78.04.96

Banque : 271-0081131-71

RC.NIVELLES 57.959

TVA 416.104.165

N°Enreg.416.104.165/03.11.1.1

13

DEVIS POUR LE COMPTE DE :
TEL :

MME HARTUNG

REF : DV664
DATE : 20/5/97

CONCERNE: RUE Jean André DEMOT ,22
- 1040-BRUXELLES
RENOUVELLEMENT CORNICHE

Mise à jour au : 29/8/97
DECOMPTE FINAL

ARCHITECTE

TEL : 02/375.35.86

FAX : 02/375.46.85

SM : 095/85.32.59

MR John CALFF

ARCHITECTE

DIEWEG 61/1

1180-BRUXELLES

ART N°	DESIGNATION	U	Q	PU	TOTAL
0	INSTALLATION DE CHANTIER	FFT		1	3810
	ECHELLES ET TAQUETS	FFT		1	4300
	non compris bureau de chantier et taxes d'occupation de trottoir ou voie publique ainsi que les démarches auprès des administrations communales ou de police				
	DEPLACEMENTS DES OUVRIERS	FFT			COMPRIS
	ETAT DES LIEUX				à charge du maître de l'ouvrage
	L'état des lieux avant et après les travaux sont compris dans nos prix en ce qui concerne nos interventions. Les frais d'expert et de photos sont à charge du maître de l'ouvrage				
	CONSOMMATIONS EAU ET ELECTRICITE à charge du maître de l'ouvrage				
	MESURES DE PROTECTION SPECIALES				
	PAR BACHAGE	FFT		1	3165
	NETTOYAGE PENDANT ET A LA FIN DU CHANTIER	FFT		1	1270
	OCCUPATION VOIRIE				
	Les taxes éventuelles d'occupation de la voirie sont à charge du maître de l'ouvrage				
	TAXES				
	Aucune taxe de quelque nature que ce soit n'est comprise dans nos prix.				
1	DEMONTAGE			1	0
	DEMONTAGE CORNICHE	M1	12,5	1075	13438
	DEMONTAGE TOITURE	M2	3,75	400	1500
	DEMONTAGE ZINGUERIE	M1	12,5	290	3625
2	CHARPENTE MENUISERIE			1	0
	CHEVRONS 7/9	M1	28,8	330	9504
	PANNEAUX MULTIPLEX WBP MERANTI 18MM	M2	6,25	1335	8344
	PIECES A BOUTS ARRONDIS MERANTI P		20	1564	31280
	MOULURE	M1	40	353	14120
	PLANCHE DE RIVE 21,5CM	M1	13,5	747	10085
	MOULURE	M1	13,5	317	4280
	CALAGE DE PENTE	M2	6,25	670	4188

	VOLIGEAGE 4/4 X 10	M2	10	936	9360 ✓
3	ZINGUERIE		1	0	0
	CHENEUX ZN + DE 75CM DVPMT	M1	12,5	2575	32188 ✓
	REFECTION DU PIED DE TOITURE	M1	12,5	505	6313 ✓
4	BAC CHEMINEE		1	0	0
	ETANCHEITE DE CHEMINEE PB	P	1	9415	9415 ✓
5	DESCENTE EP FACADE A RUE		1	0	0
	DEP ZN 80X80	M1	8	1110	8880 ✓
	BAILLONETTE	P	2	830	1660 ✓
	PASSAGE TROTTOIR EN FONTE	P	1	10905	10905 ✓
			1	0	0
M1	TRIANGULATION DES CHEVRONS	SUIVANT DEVIS DU 30/6/97			
		P	22	370	8140 ✓
M2	REPLACEMENT SABLIERE ET BLOCHETS	SUIVANT DEVIS DU 30/6/97			
		M1	9	540	4860 ✓
M3	TRAITEMENT DES BOIS EXISTANTS DE LA CORNICHE	SUIVANT DEVIS DU 30/6/97			
		FFT	1	10166	10166 ✓
M4	PASSAGE TROTTOIR EN FONTE 220CM	SUPPLEMENT VU MODIFICATION DE LA FOURNITURE			
		FFT	1	3800	3800
M5	RIVE AVEC PLANCHE DE FACE	FFT	1	10000	10000 ✓
	COTE LATERAL DROIT		1	0	0
M6	REPARATION MACONNERIE CHEMINEE SUIVANT NOTE DU 5/6/97	RAGREAGE ET REHAUSSE INTERIEURE DE LA MACONNERIE ENTOURANT LES			
	CONDUITS + CIMENTAGE FACE SUPERIEURE ET PROTECTION ETANCHE	FFT	1	8245	8245 ✓
			1	0	0
	EVACUATION DES DECOMBRES	L'évacuation des décombres comprend les taxes d'environnement			
		mais ne comprend pas les taxes d'occupations du trottoir ou			
		de la voie publique de même que les démarches auprès des			
		administrations communales ou de police. Les emplacements de			
		containers ou remorques seront réservés sur la voie publique			
		par les soins du maître de l'ouvrage			
	CONTAINER (classe II tout venant)	capacité 12m3			
		P QP	1	0	0
	remplissage manuel	P QP	1	0	0
	CONTAINER (classe III terres et briquillons uniquement)	capacité 12m3			
		P QP	1	0	0
	remplissage manuel	P QP	1	0	0
	REMORQUES 1,5T (tout venant)	P QP	1	4220	4220 ✓
	remplissage manuel	P QP	1	1270	1270 ✓
	REPLI CHANTIER		1	0	0

TOTAL HTVA 242328

- 1 DEMONTAGE : Démontage de toutes les boiseries de corniche , blocets compris.
La sablière reste en place , il sera vérifier son état ainsi celui des pieds de chevrons de toiture

LEGENDE :

QP = QUANTITE PRESUMEE (MESUREE APRES EXECUTION)
SAJ = SOMME A JUSTIFIER
FFT = PRIX FORFAITAIRE
PM = POUR MEMOIRE
SUP = SUPPRIME
NC = NON COMPRIS

ARCH = A CHARGE ARCHITECTE
M.O. = A CHARGE MAITRE DE L'OUVRAGE
SR = SOMME RESERVEE

NON COMPRIS :

PEINTURES, PAPIERS PEINTS, REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
PARQUETS, FERRONNERIES, SAUF SI DECRIT CI-DESSUS
TRAVAUX DE PROTECTIONS NON DECRITS CI-DESSUS
LES TRAVAUX NON DECRITS DANS NOTRE OFFRE
TAXES DIVERSES, SAUF SI DECRIT CI-DESSUS

TVA : NON COMPRISE
DEBUT DES TRAVAUX : A CONVENIR : POSSIBLE JUIN 97
PAIEMENT : COMPTANT
VALIDITE DE L'OFFRE : 3 MOIS
DELAIS : A CONVENIR
ACOMPTE : A CONVENIR

REMARQUE IMPORTANTE

TOUTES LES AUTORISATIONS COMMUNALES OU URBANISTIQUES
SONT CENSEES ETRE ACCORDEES AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

SAUF CONDITIONS CONTRAIRES EXPRESSES ET PAR ECRIT, TOUTES NOS VENTES ET
PRESTATIONS DE SERVICE SONT SOUMISES AUX CLAUSES SUIVANTES ET CONCLUES
AUX CONDITIONS GENERALES CI-APRES.

Toutes nos factures sont payables au comptant et au plus tard à la date
indiquée sur les factures.

Toute réclamation doit être transmise dans la huitaine de réception de la
facture, passé ce délai la facture est considérée comme acceptée par le
client.

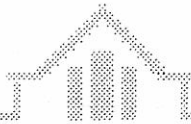
A défaut du paiement dans les délais indiqués, les factures non payées
porteront intérêt de 1% par mois augmentées d'un montant forfaitaire de
15% avec un minimum de 3.000fr.

Sont seuls compétents pour tout litige éventuel les tribunaux de
Nivelles

Nos offres sont valables 3 mois.



R. PRAET



Dieweg, n° 61/1

1180-Bruxelles

Tel: (02) 375.35.86

Fax: (02) 375.46.85

TVA n° 562.249.117

Bruxelles, le 4 septembre 1997

M. et Mme. HARTUNG
Place St. Antoine, n° 53

1040 Bruxelles

Chers Monsieur et Madame HARTUNG,

OBJET: Renouvellement de la corniche à 1040 - Bruxelles, rue Jean Demot, n° 22.

Faisant suite à la présentation de la facture finale (annexe n° 1) par l'Entrepreneur M. PRAET, je me suis rendu hier sur place pour contrôler ceux-ci en regard du décompte récapitulatif des travaux. (voir annexe n° 2)

Les travaux effectués me semblent conformes et vous adresse une photographie faite d'ailleurs en cours d'ouvrage au moment où les échafaudages étaient en place.

L'examen du décompte s'élevant au total de 242.328 Frs. hors TVA appelle les remarques suivantes

1.- montant initial de l'entreprise:.....	197.117 Frs.
2.- supplément suite à investigation:.....	23.166 Frs.
note: au départ ce supplément s'élevait à la somme de 22.356 Frs. du fait d'une erreur de multiplication dans l'offre de l'entrepreneur; en effet le 2 ^{ème} poste (9 x 540) ne s'élevait pas à 4.050 mais bien 4.860 Frs.	
3.- supplément pour travaux de la rive:.....	10.000 Frs.
4.- supplément pour travaux effectués à la cheminée:	8.245 Frs.
5.- déviation de la gargouille par suite d'un poteau signalisateur contrariant le passage initialement prévu:.....	3.800 Frs.
6.- Total.....	242.328 Frs.

Je suis d'avis que ce montant est correct en regard des divers travaux effectués et nécessaires. Par ailleurs, j'ai pu personnellement apprécier le bon travail. Cette facture peut selon moi être payée.

Il va de soi que je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Souhaitez-vous que j'annonce à M. AUBRY que les travaux de peinture peuvent être entamés ? Merci de bien vouloir me fixer à ce sujet.

Entre temps, je vous prie d'agréer chers Monsieur et Madame HARTUNG, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

John CALFF

Annexes: 2



Dieweg, n° 61/1
1180-Bruxelles

Tel: (02) 375.35.86
Fax: (02) 375.46.85

TVA n° 562.249.117

Bruxelles, le 5 Août 1997

Mme. HARTUNG
Place St. Antoine, n° 53
1040 Bruxelles

Chère Madame HARTUNG,

OBJET: Renouvellement de la corniche à 1040 - Bruxelles, rue Jean Demot, n° 22.

Pour votre information, j'ai l'avantage de vous communiquer le relevé de l'aspect extérieur de la corniche de votre immeuble ainsi que le courrier que je transmets ce jour à l'entrepreneur M. PRAET.

Comme convenu, les travaux seront très probablement entamés cette semaine.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

En demeurant attentif à vos remarques, je vous prie d'agréer chère Madame HARTUNG, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

John CALFF

Annexe: 1

John CALFF
architecte

gradué en urbanisme
expert agréé par les Tribunaux

Dieweg, n°61/1
1180 - Bruxelles

Tel: (02)375.35.86
Fax: (02)375.46.85

TVA n° 562.249.117

Bruxelles, le 5 Août 1997

ENTREPRISES GENERALES PRAET sa
Rue du Moulin, 5
1457 Tourinnes St. Lambert

A l'att. de M. PRAET.

COPIE

Cher Monsieur,

**OBJET: Renouvellement de la corniche d'une maison sise à 1040 -
Bruxelles, Rue Jean André DEMOT, n°22 pour compte de Mme. HARTUNG.**

En annexe à la présente, je vous prie de trouver 2
exemplaires du relevé d'aspect extérieur de la corniche pour
l'immeuble sous rubrique. Je signale qu'il convient toutefois de
vérifier les dimensions sur les ensembles existants dès qu'ils seront
démontés et qu'un relevé plus précis puisse ainsi être effectué.

Je note, sauf contrordre de votre part, notre rendez-vous
sur place jeudi le 7 Août '97 à 11H.00.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer cher Monsieur,
l'expression de mes sentiments les plus distingués.

John CALFF,

cc. clients.

ENTREPRISE GENERALE**R.PRAET S.A.**Rue du Moulin, 5
1457-Tourinnes-St-LambertTél. 010/65.77.02
Tél.bur 010/65.91.78
Gsm 075/78.04.96
Fax 010/65.89.26
E-mail oli07365@online.be**DEVIS N° 1029**Date du devis : 26/01/00
Mise à jour au : 26/01/00
Dernière copie au : 27/01/00**MAITRE DE L'OUVRAGE**Tél.
Tél.bur.
GSM
Fax
E-mail
TVAMme Österholm
Rue Demot, 22
1040-BRUXELLES**CONCERNE**Réparation toiture rue Demot
Rue Demot, 22
1040-BRUXELLES**ARCHITECTE**Tél. 02/375.35.86
Tél. bur
Gsm 0495/85 32 59
Fax 02/375.46.85
E-mail
TVA : BE 562.249.117M. John Calff
Architecte
Dieweg, 61/1
1180-Bruxelles**ART N° DESIGNATION DES TRAVAUX**

ART N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITE	QUANT.	P.U.	TOTAL
0	<u>INSTALLATION DE CHANTIER</u>	fft	1	8280	8280
0.1	Déplacements des ouvriers	fft	1	0	0
0.2	Etats des lieux	fft	1	0	0
0.3	Tracé des ouvrages	fft	1	0	0
0.4	Clôtures de chantier	fft	1	0	0
0.5	Mesures de protections spéciales	fft	1	0	0
0.6	Nettoyage pendant le chantier	fft	1	0	0
0.7	Accès chantier	fft	1	0	0
0.8	Réservation parking et emplacement pour camionnette et pour container, ainsi que les taxes communales et/ou de police		1	0	0
0.9	Honoraires architecte et ingénieur		1	0	0
			1	0	0
			1	0	0
1	<u>Terrasse d'accès au toit</u>		1	0	0
	Démontage couvre-murs terre cuite	m1	3	430	1290
	Solins Derbigum	m1	3	482	1446
	Repose couvre-murs terre cuite	m1	3	1776	5328
	Contre-solins ZN	m1	8	909	7272
	Avaloir pb	p qp	1	3519	3519
2	<u>Pentes cheneaux</u>		1	0	0
	Derbigum 4mm	m2	4,5	1459	6566
			1	0	0
			1	0	0
3	<u>Réparation tuilerie</u>		1	0	0
	Budget d'heure pour divers	hors int	4	1434	5736
			1	0	0
			1	0	0
4	<u>Toiture plate supérieure</u>		1	0	0
	NB: Nous comptons pouvoir accéder au chantier par la cour du voisin pour nous permettre de monter directement à la toiture plate		1	0	0
			1	0	0
	Monte-charges	fft	1	4302	4302
	Démontage		1	0	0
	Démontage toiture	m2	27,5	344	9460
	Démontage pied de toit.	m1	5,4	344	1858
	Boiseries de corniche		1	0	0

Calage de pente	m1	12,4	409	5072
Voligeage 4/4x10	m2	3,8	894	3397
Planche de rive multiplex 18mm	m2	5,6	2222	12443
<u>Zinguerie</u>		1	0	0
Cheneaux ZN=de 75cm de dvpmt	m1	12,4	3154	39110
Bavette double agraffure	m1	12,4	527	6535
Recouvrement ZN joints debouts	m2	20,2	2927	59125
<u>Divers</u>		1	0	0
Réfection du pied de toiture	m1	5,4	574	3100
		1	0	0
		1	0	0
		1	0	0
<u>Evacuation des décombres</u>		1	0	0
Container classe II tout venant		1	0	0
capacité 8m³	p qp	0	12650	0
remplissage manuel	p qp	0	5280	0
capacité 12m³	p qp	0	18699	0
remplissage manuel	p qp	0	7920	0
Container classe III terres et briquillons uniquement		1	0	0
capacité 8m³	p qp	0	9200	0
remplissage manuel	p qp	0	10560	0
capacité 12m³	p qp	0	10350	0
remplissage manuel	p qp	0	15840	0
remorques 1,5t classe II tout venant	p qp	1	3790	3790
remplissage manuel	p qp	1	1320	1320
		1	0	0
Location container	3 premiers jours gratuits	j qp	0	69
			1	0
			1	0
			1	0
			1	0
<u>Fin de chantier</u>		1	0	0
nettoyage final	fft	1	2640	2640
repli chantier	fft	1	4140	4140
		1	0	0
TOTAL EN FRANCS BELGE HTVA			FB	195729
TOTAL EN EURO HTVA	VALEUR : 40,3399		EUR	4852,00

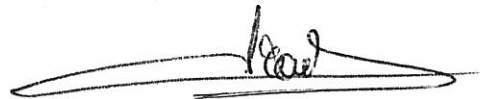
Délai approximatif 10 jour(s) ouvrable(s) hors intempéries
Début des travaux à convenir

LEGENDE :

qp : quantité présumée (mesurage après exécution)	arch : à charge de l'architecte
saj : somme à justifier	ing : à charge de l'ingénieur
fft : prix forfaitaire	mo : à charge du maître de l'ouvrage
pm : pour mémoire	sr : somme réservée
sup : supprimé	var : variante
nc : non compris	varo : variante obligatoire

En annexe : nos conditions générales et remarques importantes censées être connues et faisant parties intégrantes de notre devis.

TVA : BE 416.104.165
RC NIVELLES : 57.959
N° Enregist. 03.11.1.1
GB 271-0081131-71



R.PRAET
administrateur délégué